

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MARLES-SUR-CANCHE

1 Rue de Marant - 62170

TEL : 03.21.86.07.01

FAX : 03.21.81.08.16

mairiemarlessurcanche@orange.fr

Département du Pas-de-Calais.

Arrondissement de Montreuil-sur-mer.

Canton d'Auxi-le château.

République Française.

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Marles-sur-Canche, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, sous la présidence de monsieur DAVESNE Joël, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-six septembre deux mil vingt-deux.

**Présents :** DAVESNE Joël, DELATTRE Christian, MERLOT Françoise, QUENU Agnès, QUIENOT Jean-Pierre, CAZIN Romuald, OUTERS Nicolas, BRIOIS Jérôme.

**Absents excusés :** BIGET Bruno donne pouvoir à MERLOT Françoise. DELATTRE Didier donne pouvoir à QUENU Agnès. GREMONT Mathieu.

**Secrétaire de séance :** OUTERS Nicolas.

### Objet : **Extension du parc éolien de Buire-le-sec : avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale.**

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 25 juillet 2022 « commune de Buire-le-sec – SAS INNOVENT – Parc éolien de Buire-le-sec », notamment l'article 9 relatif aux délibérations des conseils municipaux des communes alentour ;

Vu la publication de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'enquête publique faite à la porte extérieure de la mairie et la communication de l'ensemble des documents reçus en mairie aux élus de la commune ;

Invité à donner « leur avis sur la demande d'autorisation environnementale », les membres du conseil municipal, à l'unanimité, sont contre le projet d'extension du parc éolien de Buire-le-sec.

Contre à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 30 septembre 2022,

Le Maire, Joël DAVESNE.

